

panorapresse.ouest-france.fr

La mère d'un élève outrage la directrice d'une école

3-4 minutes

La mère d'un élève outrage la directrice d'une école du [Calvados](#) pour un gâteau d'anniversaire



La prévenue, une femme de 32 ans, mère d'un petit garçon, a été jugée pour outrage à la directrice d'une école près de [Caen \(Calvados\)](#) où son fils était scolarisé. Elle ne s'est pas présentée à l'audience du tribunal judiciaire de [Caen](#), où elle était convoquée, jeudi 19 février 2026. | Jade TAILLARD / Archives Ouest-France

La prévenue, une femme de 32 ans, mère d'un petit garçon, a été jugée pour outrage à la directrice d'une école près de [Caen \(Calvados\)](#) où son fils était scolarisé. Elle ne s'est pas présentée à l'audience du tribunal judiciaire de [Caen](#), où elle était convoquée, jeudi 19 février 2026.

« Ta maîtresse, elle ne veut pas que tu fêtes ton anniversaire », avait lancé la mère d'un élève d'une école de l'agglomération caennaise, avant de dérapier vers l'outrage en lui reprochant, en des termes grossiers, une discrimination envers son fils et son emploi du temps d'enseignante.

« À trois reprises, elle est revenue à la charge »

Tout a démarré avec la demande de la prévenue d'apporter en classe un gâteau pour fêter les 5 ans de son fils avant le jour J, prévu en début d'été, au motif que la famille allait partir en vacances avant la fin de l'année scolaire. La maîtresse, qui est également la directrice de l'école, avait refusé au motif que la règle consistait à fêter les anniversaires soit le jour même, soit après, mais pas avant.

«À trois reprises, elle est revenue à la charge devant les enfants et des parents d'élèves. Ce type d'outrages arrive de plus en plus souvent et ça a des conséquences», a repris l'avocate de la partie civile, expliquant que sa cliente a été très touchée par l'accusation de discrimination et a commencé à douter de la légitimité de certaines de ses décisions depuis cet épisode. Elle a sollicité la somme de 2 000 € au titre de son préjudice moral.

Lire aussi : [Violences, vols, stupéfiants... Voici ce qu'indiquent les chiffres 2025 de la délinquance dans le Calvados](#)

Amendes et stage de citoyenneté

«L'autorité des enseignants ne peut pas être remise en cause de cette manière et l'argument de discrimination est inacceptable», a repris le procureur de la République en constatant que la prévenue ne s'était pas présentée devant le tribunal. Il a requis une peine de deux mois d'emprisonnement avec sursis et une amende de 200 €.

Le tribunal judiciaire de [Caen \(Calvados\)](#) a prononcé, à titre de peine, le suivi d'un stage de citoyenneté aux frais de la prévenue à effectuer dans un délai de six mois avec une amende encourue de 1 000 € en cas d'inexécution, ainsi que des dommages et intérêts de 500 € à verser à la victime pour son préjudice moral et 889 € pour ses frais d'avocat.